

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 décembre 2012

CP 12/12-13

L'an deux mil douze, le 17 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**FOURNITURE DE PIECES D'ORIGINE CONSTRUCTEUR
DEVOLUTION DES MARCHES**

Pour répondre aux besoins du Conseil Général, des consultations ont été lancées auprès des fournisseurs en vue de conclure des marchés de fourniture de pièces d'origine constructeur.

Les caractéristiques principales des consultations sont les suivantes :

- Procédure : appel d'offres ouvert européen
- Marché à bons de commande
- Marché sans montant minimum ni maximum
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)

- Marché composé de 7 lots :

- Lot 1 - pièces détachées pour matériel RENAULT VL VU
- Lot 2 - pièces détachées pour matériel RENAULT TRUCKS
- Lot 3 - pièces détachées pour matériel IVECO
- Lot 4 - pièces détachées pour matériel CLASS RENAULT
- Lot 5 - pièces détachées pour matériel SMA
- Lot 6 - pièces détachées pour matériel ROUSSEAU
- Lot 7 : pièces détachées pour matériel CATERPILAR

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 22 octobre et 3 décembre 2012, a examiné les offres déposées par les sociétés ayant répondu aux consultations dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présenté.

Elle a décidé d'attribuer les marchés aux fournisseurs qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants :

- prix de la fourniture 70 %
- garantie des produits 20 %
- frais, délais et mode de livraison 10 %

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 22 octobre et 3 décembre 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département :
 - . les marchés de fourniture de pièces d'origine constructeur avec les fournisseurs suivants :
 - Lot 1 : RENAULT VL VU : Société TGA 82 (82)
 - Lot 2 : RENAULT TRUCKS : Société FAURIE (82)
 - Lot 3 : IVECO : TURBO'S HOET (59)
 - Lot 4 : CLAAS RENAULT : FREJABISE (82)
 - Lot 5 : SMA : Société CANE (82)
 - Lot 6 : ROUSSEAU : Société CHAMBON (33)
 - Lot 7 : CATERPILAR : Société BERGERAT MONNOYEUR (31)
 - . toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,